MAÎTRE D'OUVRAGE



ASTELLA
73 rue Aristide Briand
44400 REZE
02.40.84.51.61
info@cilaos.fr





ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE

SAS NOVARKANE 1 rue Léon Jost 44300 NANTES novarkane.info@gmail.com

GEOMETRE - EXPERT

# PARTHENAY-DE-BRETAGNE (35850) " Le Clos des Châtaigniers "

## PLAN DE VENTE DÉFINITIF

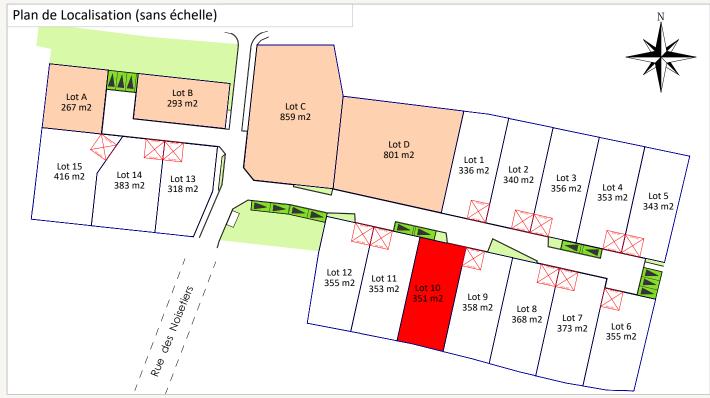
LOT n°10



AGEIS 3, rue de la Planchonnais 44980 SAINTE LUCE SUR LOIRE Tél : 02 51 85 02 03 Email : nantes@ageis-ge.fr



Surface	351 m²
Surface plancher max Surf. max. à imperméabiliser	180 m <sup>2</sup> 160 m <sup>2</sup>
Cadastre	Section A2 n°2060
Servitude	NON
N° permis d'aménager	PA 35 216 21 M0002
Date de l'arrêté	13/05/2022
Dossier	20317-NAN-PDV



### MAÎTRISE D'OEUVRE

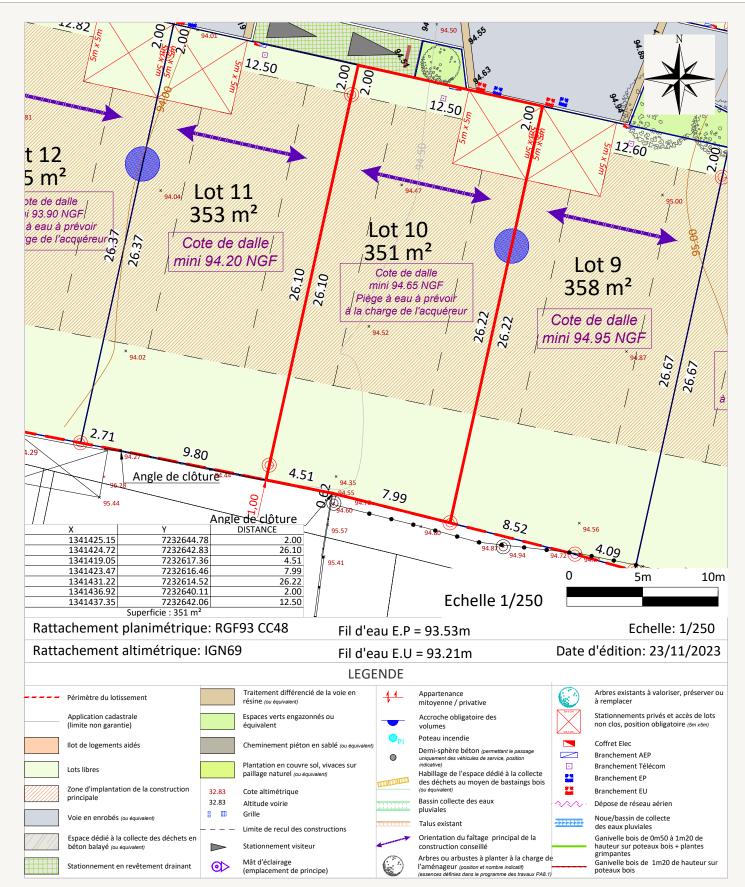


AGEIS
3, rue de la Planchonnais
44980 SAINTE LUCE SUR LOIRE
Tél: 02 51 85 02 03
Email: nantes@ageis-ge.fr



#### **ARCHITECTE**

Agence LESQUEN (Architecte DPLG)
11 rue de la Mairie
35120 DOL DE BRETAGNE
09.83.31.94.31
aude@lesquen-architecture.com



#### **AVERTISSEMENTS ET OBLIGATIONS**

- 1. Ecoulement des eaux pluviales "Article 640 du code civil" : chaque acquéreur doit supporter sur son terrain l'écoulement naturel des eaux pluviales provenant des fonds supérieurs
- 2. L'aménageur se réserve le droit pour toute raison d'ordre technique d'implanter des bornes EDF 400 A ou des bornes pavillonnaires France Télécom sur les lots.
- La position des ouvrages techniques (branchements, coffrets, candélabres, grillles et végétaux, etc...) est donnée à titre indicatif. Elle est susceptible d'être modifiée par le maître d'ouvrage. La position des ouvrages techniques devra être vérifiée avant le démarrage de la construction.
- Les cotes de dalle devront impérativement tenir compte des cotes projet voirie de l'opération, afin notamment de respecter les normes PMR visées par le décret n°2006-1658 du 21 Décembre 2006.
- 5. Les acquéreurs des lots ne pourront s'opposer à la réalisation d'une fondation à l'intérieur des lots, rendue nécessaire pour la pose des bordures prévues en limite de propriété.
- 6. Les points altimétriques au niveau des lots sont indicatifs. Ils correspondent au levé réalisé avant aménagement d'ensemble du lotissement
   7. Les superficies des lots sont données à titre indicatif. Elles sont susceptibles d'être modifiées après le bornage définitif des lots.